

Nous sommes là pour vous aider



Demande de validation des périodes de salariat au titre de l'assurance vieillesse

Cette notice a été réalisée
pour vous aider à compléter
votre demande.

► **Pour nous contacter :**

**Vous désirez des informations complémentaires,
Vous souhaitez nous rencontrer,**

- **appelez-nous au numéro unique 3960**
- **connectez-vous sur le site www.lassurance retraite.fr**

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,
3960 du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h
prix d'un appel local
depuis un poste fixe
Pour appeler depuis l'étranger, d'une box
ou d'un mobile composer le **09 71 10 39 60**



► Informations pratiques

Cette demande vous permet, sous certaines conditions, de racheter et/ou d'obtenir la validation gratuite de certaines périodes. Cette validation peut permettre d'améliorer votre retraite personnelle ou votre pension de réversion (si elle est faite au nom de votre conjoint[e] décédé[e]).

Pour que votre dossier soit complet :

- renseignez-vous sur l'intérêt de faire votre demande, notamment si vous avez été salarié d'un régime spécial,
- n'oubliez pas de joindre les pièces justificatives selon votre situation et d'indiquer le montant de vos revenus ou de vos rémunérations. Si vous faites votre demande à la place de votre conjoint(e) décédé(e), adressez-nous les pièces justificatives correspondant à sa situation,
- votre demande à la place de votre conjoint(e) décédé(e), adressez-nous les pièces.

► Justificatifs à joindre en fonction des rubriques complétées sur la demande

Point 1

- La photocopie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport ou tout autre justificatif d'état civil, et de nationalité, en cours de validité, délivré par les autorités françaises ou étrangères,
- et de nationalité, en cours de validité, délivré par les autorités françaises ou étrangères :
 - si vous n'avez pas été immatriculé au régime de Sécurité Sociale français,
 - ou si vous résidez à l'étranger.

Points 2, 3 et 4

- La photocopie du livret de famille tenu à jour ou tout autre justificatif d'état civil délivré par les autorités françaises ou étrangères.

Point 5

- Vous déclarez élever ou avoir élevé un ou plusieurs enfants gravement handicapés. Vous percevez ou avez perçu, à ce titre, l'une des prestations citées sur la demande. Si vous faites votre demande en lieu et place de votre conjoint(e) décédé(e) les renseignements demandés concernent les enfants handicapés dont il ou elle a eu la charge. Nous vous contacterons pour les justificatifs à fournir.

Point 61

- Les bulletins de salaire ou, à défaut, les certificats de travail, lettres d'engagement, etc.
Pensez à préciser la monnaie de paiement des salaires et/ou des revenus professionnels non salariaux déclarés (anciens francs, francs, CFA, monnaie locale, €, etc.).
Si vous n'êtes pas en mesure de nous indiquer leurs montants, cochez la case prévue sur la demande.
- Le cas échéant, un document d'état civil justifiant un lien de parenté avec l'employeur.

Point 62

- Une attestation du service des anciens combattants qui avait attribué l'indemnité.

Point 63

- Une attestation de l'établissement pénitencière.

Point 64

- Un justificatif d'état civil de votre lien de parenté.
- Un document justifiant votre domicile pour la période de validation souhaitée.
- Un document de nature à établir que la personne, que vous avez assistée, était dans l'obligation d'avoir recours à une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie, soit un certificat médical, soit une attestation prouvant qu'elle percevait une allocation pour tierce personne (attestation de la COTOREP, CDAPH ou MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)).

Point 71

- Le ou les justificatifs de l'interruption d'activité :

pour des raisons militaires :

- l'état signalétique et des services ou, à défaut, l'extrait des services délivré par l'autorité militaire (le cas échéant, une attestation délivrée par l'Office National des Anciens Combattants).

pour des troubles à l'ordre public :

une attestation délivrée par le Consulat de la résidence au moment des événements.

Point 72

- Les bulletins de salaire, ou, à défaut, les certificats de travail ou contrats de travail, etc.
- Un justificatif du salaire annuel de la dernière activité citée.

Pensez à préciser la monnaie de paiement de ce salaire (anciens francs, francs, CFA, monnaie locale, etc.).

Si vous n'êtes pas en mesure de nous indiquer son montant, cochez la case prévue sur la demande.

Point 81

- Les bulletins de salaire ou, à défaut, les certificats de travail ou contrats de travail, les lettres d'engagement, l'attestation de la caisse complémentaire mentionnant la durée de l'emploi et les salaires versés, le relevé de compte de la caisse algérienne.

Point 82

- Les bulletins de salaire, ou à défaut, les certificats de travail ou contrats de travail, etc.
- Un justificatif du salaire annuel de la dernière activité citée.

Pensez à préciser la monnaie de paiement de ce salaire. Si vous n'êtes pas en mesure de nous indiquer son montant, cochez la case prévue sur la demande.

Point 83

- La carte d'immatriculation au régime de Sécurité Sociale en Algérie.

Point 84

- Le justificatif de l'interruption d'activité pour maternité, maladie, invalidité ou accident du travail.

Point 85

- Le justificatif de la qualité de rapatrié

pour les personnes de nationalité française :

- l'attestation délivrée par le service central des rapatriés
- 57 cours du 14 Juillet - BP 119 - 47004 AGEN CEDEX ;
- ou la carte temporaire de Sécurité Sociale délivrée par les délégations régionales du secrétariat d'état aux rapatriés ;
- ou tout autre document délivré par les ambassades ou les consulats français attestant que les conditions sont bien remplies.

pour les personnes de nationalité étrangère et titulaires d'une prestation pour services rendus à la France :

- l'attestation délivrée par le service central des rapatriés
- 57 cours du 14 Juillet - BP 119 - 47004 AGEN CEDEX.
- Si vous êtes rapatrié, vous pouvez obtenir une aide financière de l'État pour payer votre rachat.

► Justificatifs à joindre (suite)

Point 91

- Les bulletins de salaire ou, à défaut, les certificats ou contrats de travail, etc.

Pensez à préciser la monnaie de paiement des rémunérations déclarées (anciens francs, francs, CFA, monnaie locale, €, etc.).

Si vous n'êtes pas en mesure de nous indiquer leurs montants, cochez la case prévue sur la demande.

- Le cas échéant, un document d'état civil justifiant un lien de parenté avec l'employeur.

Point 92

- Les justificatifs de la qualité de rapatrié selon la nationalité. Reportez-vous au point 85.

Si la demande de rachat concerne plusieurs pays, le justificatif doit être apporté pour chacun des pays.

À noter que la qualité de rapatrié doit également être apportée par le conjoint survivant lorsque l'assuré est décédé dans une ancienne colonie française.

► Où déposer votre demande ?

Vous devez déposer votre demande de validation à la caisse correspondant à votre situation :

- **vous résidez en France**
à la **caisse de retraite de votre lieu de résidence**
- **vous résidez à l'étranger**
à la **caisse du régime général où vous avez cotisé en dernier lieu**
- **vous êtes retraité du régime général de la Sécurité Sociale où vous avez demandé votre retraite**
à la **caisse de retraite qui paie ou qui paiera votre retraite**
- **vous avez déjà obtenu un rachat**
à la **caisse qui vous a accordé ce rachat.**

► Pour nous contacter :

Vous désirez des informations complémentaires,

Vous souhaitez nous rencontrer,

► **appelez-nous au numéro unique 3960**

► **connectez-vous sur le site www.lassuranceretraite.fr**

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,

3960 du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h
prix d'un appel local
depuis un poste fixe

Pour appeler depuis l'étranger, d'une box
ou d'un mobile composer le **09 71 10 39 60**

Cochez ou complétez uniquement les rubriques se rapportant à votre situation.

Si vous faites votre demande au titre de l'activité de votre conjoint(e) décédé(e), les renseignements demandés concernent sa carrière.

6- Périodes en France

61- Appartenance à une catégorie professionnelle affiliée tardivement au régime général de la sécurité sociale (art. L. 351-14 du code de la sécurité sociale)

Nom et adresse des employeurs et fonctions exercées	Périodes exactes de salariat	Périodes que vous souhaitez racheter
.....	du	du
.....	au	au
.....	du	du
.....	au	au

Vos ressources en France et/ou à l'étranger

Si vous avez perçu, pour les 4 années civiles précédant votre demande, des salaires et/ou des revenus professionnels non salariaux, veuillez nous indiquer leurs montants annuels bruts en précisant la monnaie (euros, franc...).

	Année	Année	Année	Année
Salaires ou gains assimilés :
Revenus professionnels non salariaux :

Précisez la monnaie :

Si vous ignorez les montants, cochez cette case

62- Perception d'une indemnité de soins aux tuberculeux (art. L. 742-4 et 5 du code de la sécurité sociale)

63- Exercice d'un travail pénal et/ou détention provisoire avant le 1^{er} janvier 1977 (art. R. 381-110 du code de la sécurité sociale)

Vos ressources en France et/ou à l'étranger

Si vous avez perçu, pour les 4 années civiles précédant votre demande, des salaires et/ou des revenus professionnels non salariaux, veuillez nous indiquer leurs montants annuels bruts.

	Année	Année	Année	Année
Salaires ou gains assimilés :
Revenus professionnels non salariaux :

64- Exercice à titre bénévole de la fonction de tierce personne auprès d'un membre de la famille (art. L. 742-1-2^e alinéa du code de la sécurité sociale)

Nom et adresse de la personne assistée à cette époque et précisez le lien de parenté	Périodes exactes d'exercice de la fonction de tierce personne	Périodes que vous souhaitez racheter
.....	du	du
.....	au	au
.....	du	du
.....	au	au

7- Périodes en France et/ou à l'étranger

71- Interruption d'activité pour des raisons militaires ou de troubles à l'ordre public (art. R. 742-36 du code de la sécurité sociale)

Pays concernés	Périodes
.....	du
.....	au

9- Activité salariée dans un pays autre que l'Algérie

(Loi n° 85-1274 du 4.12.1985 modifiée - Art. L. 742-2 du code de la sécurité sociale)

91- Précisez la totalité des périodes de salariat à l'étranger (sauf Algérie)

Nom et adresse des employeurs et emploi exercé	Périodes exactes de salariat	Périodes que vous souhaitez racheter
.....	du _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	du _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
.....	au _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	au _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
.....	du _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	du _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
.....	au _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	au _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
.....	du _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	du _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
.....	au _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	au _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

92- Votre demande de validation de salariat concerne une activité salariée hors de France :

Vous devez nous indiquer le montant de votre rémunération, des 12 derniers mois d'activité salariée ou des mois d'activité salariée inférieurs à 12 à l'étranger.

- Si la période de 12 mois est continue :

Précisez la période : du |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Montant (précisez la monnaie) :

- Si la période de 12 mois est discontinuée :

Mois Année						
Montant						
Mois Année						
Montant						

(précisez la monnaie) :

- Si vous ignorez les montants, cochez cette case

92- Activité salariée dans un ou plusieurs pays anciennement placé(s) sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France

Si oui, la qualité de rapatrié de l'un de ces pays a-t-elle été reconnue :

- à vous-même ? oui non - à votre conjoint ? oui non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 313-2, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

Signature :

Vous venez de remplir votre demande de validation de périodes de salariat.

Pour que notre dossier soit complet, vous devez joindre les pièces indiquées dans la notice jointe.

Important : cette demande ne vaut pas demande de retraite.